



EAUX DOUCES

Les plans d'eau intérieurs constituent des lieux d'animation, de détente, de loisirs et de pratique d'activités physiques qui animent les territoires, à proximité de nombreux bassins de vie.

Afin de garantir la qualité sanitaire de ces espaces, la réglementation a récemment renforcé les exigences normatives, répondant également ainsi aux attentes des usagers.

Sous l'autorité des préfets, les agences régionales de santé (ARS) organisent le contrôle sanitaire des eaux de baignade en eau douce, pendant la période estivale. Elles conseillent également les collectivités sur les mesures de gestion appropriées à mettre en place lors de situations présentant des risques pour la santé humaine.

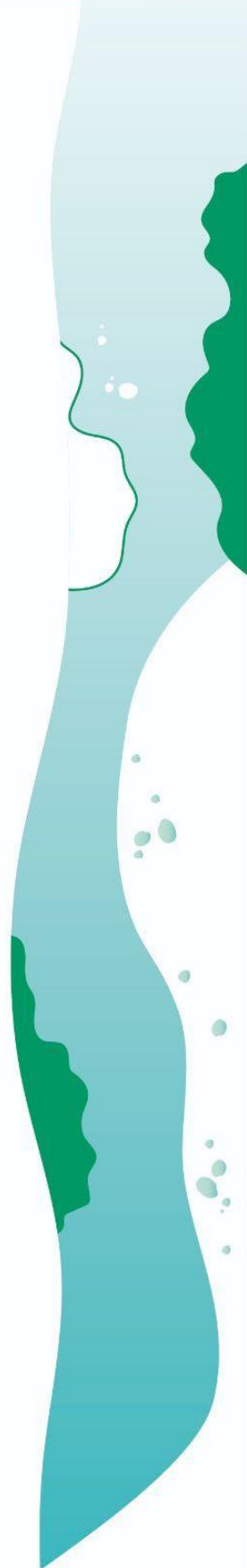


Que dit la réglementation ?

Depuis près de 50 ans, les eaux de baignade européennes sont réglementées à l'échelon communautaire. Les ARS planifient le calendrier de surveillance, interprètent et diffusent les résultats et classent les eaux de baignade.

Les collectivités ont la responsabilité juridique des eaux de baignade : elles recensent les sites à contrôler, en surveillent la qualité, arrêtent les mesures d'interdiction de la baignade lorsque nécessaire. Les collectivités sont également chargées de mettre en œuvre les actions adaptées pour améliorer la qualité sanitaire des sites vulnérables.

Depuis 2021 et, en s'appuyant sur une expertise récente, **la surveillance des cyanobactéries est renforcée** : leur développement excessif et la production de toxines associée peuvent conduire à des mesures de gestion de la part des PREB (personnes responsables des eaux de baignade) : interdiction temporaire de baignade et limitation de loisirs nautiques. Des mesures de prévention individuelle peuvent être également recommandées, comme la prise de douche après la baignade.





Quels enjeux et risques sanitaires ?

Les eaux des baignades continentales peuvent connaître des épisodes de pollution de différentes origines avec des mécanismes de contamination variables.

Les risques sanitaires peuvent être liés à des contaminations d'origine fécale (assainissement des eaux usées domestiques, ruissellements d'eaux pluviales souillées, rejets agricoles), majoritairement impliquées dans des symptômes gastro-intestinaux. Ils sont également liés à des proliférations de cyanobactéries. Ces bactéries sont particulièrement préoccupantes en raison de leur capacité à produire des toxines dangereuses pour la santé humaine et animale.

Menée au quotidien par les collectivités et lors des contrôles réglementaires de l'ARS, la surveillance des baignades en eau douce permet d'assurer la bonne prise en compte de ces enjeux sanitaires. Elle invite les acteurs à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la santé des baigneurs, par une gestion active, et par des programmes d'action et de remédiation. Pour parvenir à reconquérir la qualité des eaux dégradées, les profils de baignade restent les outils adéquats.



Focus changement climatique

Les déclinaisons régionales du GIEC pointent localement les conséquences du changement climatique : le climat régional sera moins tempéré et connaîtra des épisodes pluvieux moins longs mais plus intenses. Ces deux variables affecteront directement la qualité des eaux douces, en augmentant le risque d'apports d'eaux contaminées (augmentation du ruissellement urbain ou des surfaces agricoles, altération du fonctionnement des ouvrages d'assainissement), mais également en intensifiant les efflorescences de cyanobactéries, aussi bien en intensité qu'en allongement des périodes à risque. Si cette tendance de fond est dorénavant avérée, le caractère imprévisible des épisodes rend difficile leur anticipation.

En offrant des espaces de rafraîchissement proches, peu onéreux, susceptibles de favoriser les liens sociaux, les baignades continentales contribuent à l'adaptation de la population et à la résilience des villes au changement climatique et demeurent évidemment favorables à la santé.

La vigilance reste donc de mise afin de réduire les risques associés à une dégradation de la qualité de l'eau.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

